



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
**SEPT-ÎLES**



COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Mise au point sur les subventions salariales pour entreprises*

## **De nombreuses entreprises pourraient tomber entre les mailles du filet, préviennent la FCCQ et la CCSIUM**

**Montréal, le 2 avril 2020** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce de Sept-Iles-Uashat-Mak-Mani-Utenam (CCSIUM) constatent que les lacunes qu'elles avaient soulevées dans le programme de subventions salariales pour les entreprises n'ont malheureusement pas été corrigées dans la mise au point effectuée aujourd'hui par le ministre des Finances du Canada, M. Bill Morneau.

Bien qu'elles aient salué le programme de subventions salariales à 75% annoncé par le premier ministre Justin Trudeau, la FCCQ et la CCSIUM avaient également soulevé une préoccupation importante concernant un des critères d'admissibilité, soit une perte de revenus de 30% occasionnée par la COVID-19.

« Nous comprenons que la situation est exceptionnelle et que la mise en place d'un tel système peut représenter un défi, mais les entreprises ont besoin de liquidités dans un délai plus rapide que 6 semaines si elles veulent pouvoir maintenir le lien d'emploi avec leurs travailleurs qualifiés. Le premier ministre Justin Trudeau et le ministre Bill Morneau envoient un message aux entrepreneurs de réembaucher la main-d'œuvre mise à pied temporairement, mais pour que ce soit possible rapidement, les sommes doivent arriver dans un délai plus court », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

La FCCQ et la CCSIUM ont pris note des commentaires indiquant que l'Agence du revenu du Canada (ARC) se concentrait présentement sur la gestion de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), et que la gestion de la subvention salariale viendrait par la suite.

« Le besoin de liquidités est urgent et immédiat. Pour toutes les entreprises avec un cycle de facturation plus long, cette preuve de pertes de revenus de 30% par rapport aux revenus à pareille date l'année dernière sera ardue et potentiellement impossible, même si leurs pertes seront considérables. Si l'on souhaite soutenir nos PME et s'assurer d'une relance rapide, il faut que les employés ne perdent pas leur lien d'emploi et que les employeurs conservent une main-d'œuvre précieuse. Le programme de subvention salariale est un moyen simple et efficace pour y arriver, malheureusement les critères mis en place ne faciliteront pas la réembauche des employés mis à pied pour que les entreprises puissent bénéficier des subventions salariales », a ajouté Charles Milliard.

« Par ailleurs, il ne faut pas seulement regarder la colonne des revenus, mais aussi celle des dépenses. Plusieurs entreprises subissent actuellement une hausse des coûts de production importante. Pour des entreprises essentielles du secteur agroalimentaire, par exemple, les coûts de transport, de mesures sanitaires additionnelles ou les primes aux employés viennent accroître leurs dépenses. L'impact économique pour ces entreprises sera le même qu'une perte de revenus, mais elles ne seront pas admissibles au programme de subventions salariales. Le diable est dans les détails et malheureusement, on constate que plusieurs entreprises pourraient tomber entre les mailles du filet mis en place », a commenté M. Milliard.

Les critères pourraient également exclure une entreprise s'étant développée rapidement dans la dernière année. « Ces critères pourraient laisser de côté des entreprises en croissance. En effet, une jeune PME n'obtiendrait pas systématiquement 30% de pertes de revenu par rapport à l'année précédente, mais serait sujette à plus de 30% de pertes par rapport aux trois mois précédents la crise. C'est pourquoi, plus de flexibilité serait souhaitable. », a ajouté David Héroux, président de la CCSIUM

**LA FORCE DU RÉSEAU**



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
**SEPT-ÎLES**



« Le critère de calcul de la perte de revenus pourrait retarder le versement de l'argent. L'insistance sur les pénalités éventuelles qui seraient imposées aux entrepreneurs est également contreproductive. Nos entrepreneurs et nos PME ne souhaitent pas abuser du programme, elles veulent sauver des emplois et s'assurer de traverser et de survivre à la crise que nous connaissons », a conclu Charles Milliard.

#### **À propos de la Chambre de commerce de Sept-Iles-Uashat-Mak-Mani-Utenam CCSIUM**

Représentant 406 membres issus de tous les secteurs du milieu d'affaires de Sept-Iles et Uashat Mak Mani-Utenam, la CCSI agit comme leader pour un développement économique soutenu de la région dans une perspective durable. Elle offre aux entreprises des services favorisant le réseautage, l'amélioration des compétences et la promotion des occasions d'affaires

#### **À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

#### **Renseignements :**

Jessica Bélisle  
Directrice Générale  
Chambre de commerce de Sept-Iles-Uashat-Mak-  
Mani-Utenam  
[direction@ccseptiles.com](mailto:direction@ccseptiles.com)  
Cellulaire : 581 886-0922

Félix Rhéaume  
Directeur principal, Communications et relations  
externes  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
[felix.rheaume@fccq.ca](mailto:felix.rheaume@fccq.ca)  
Bureau : 514 844-9571, poste 3242  
Cellulaire : 514 912-2639